
LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H C'EST POSSIBLE !

Depuis des siècles, le combat pour la réduction du temps de travail est l'un des terrains d'affrontement entre Capital et Travail. Depuis longtemps, on fait croire que le chômage de masse est la conséquence inéluctable de gains de productivité exponentiels. Ce qui n'empêche pas les mêmes tenants de la politique néo-libérale de légitimer les exonérations de cotisations sociales et autres cadeaux fiscaux...par la lutte contre le chômage. Au final, les salariées n'auraient plus qu'à se partager des petits boulots précaires voire à accepter un modèle social régressif où chacun devrait se contenter d'un filet de sécurité ou d'un revenu de base minimum.

La RTT : une question de répartition des gains de productivité

Depuis 30 ans, la progression de la productivité horaire du travail ralentit, tandis que le taux de chômage augmente. La montée du chômage ne provient pas d'une accélération des gains de productivité mais d'une réduction du temps de travail insuffisante (*nous défendons la réduction du temps de travail et non pas le « partage du travail », expression qui laisse entendre que les salariés ayant un emploi devraient sacrifier une partie de leur revenu pour lutter contre le chômage, sans toucher aux profits*).

L'idée communément répandue selon laquelle la cause du chômage serait due à des gains de productivité très élevés est contredite par les faits.

Pour cela il est instructif de comparer entre deux grandes périodes historiques : la période dite des « Trente glorieuses » (1945-1975) marquée par un faible taux de chômage (de l'ordre de 2 %) et la phase néolibérale, ouverte au milieu des années 1980, caractérisée par un taux de chômage élevé (de l'ordre de 10 %).

Le constat est clair, la première a connu des taux de croissance très élevés de la productivité du travail (de l'ordre de 5 %) qui ont ensuite très nettement ralenti pour se situer autour de 1 ou 2 %. C'est quand les gains de productivité ralentissent que le taux de chômage augmente.

Cela semble paradoxal sauf à intégrer l'idée que l'emploi ne dépend pas seulement du niveau de production et de la productivité du travail, mais aussi de la durée du travail.

A moyen terme, la productivité du travail augmente à peu près au même rythme que la production, si bien que les créations nettes d'emploi dépendent essentiellement de la réduction du temps de travail.

Si nous avions le même temps de travail que nos arrières grands-parents, le chômage aurait atteint des niveaux invraisemblables.

Ce sont les luttes sociales qui ont arraché cette redistribution des gains de productivité sous forme de baisse du temps de travail et pas seulement d'augmentations de salaires.

LA RTT : une question de modèle de société

Il y a plusieurs manières de faire baisser le temps de travail selon le modèle de société préconisé : une option, socialement progressiste, de réduction généralisée, avec maintien du salaire mensuel et des embauches compensatoires, des options libérales de réduction ciblée (précarité et temps partiel) et/ou radicale (le chômage).

Les discours libéraux d'aujourd'hui ne démentent pas ceux de l'UIMM en 1994 qui préconisait déjà de passer « à un régime contractuel identique au régime du travail à temps partiel, dans lequel les parties au contrat de travail peuvent discuter et fixer librement le volume de l'horaire et sa répartition (...) Cela n'est possible qu'en faisant disparaître la notion de travail à temps plein dans la réglementation du temps de travail qui, par voie de conséquence, ferait aussi disparaître celle de travail à temps partiel, la seconde n'étant définie que par rapport à la première (...) » il faudra que les salariés trouvent

d'autres centres d'intérêt, comme par exemple l'investissement dans un mouvement associatif qui lui permette d'acquérir une reconnaissance sociale »

La RTT, collective et imposée par la loi, est une alternative à l'extension de la précarité et au chômage. Elle contribuerait également à réduire les inégalités femmes-hommes. Actuellement, l'extension du temps partiel, imposé majoritairement aux femmes, contribue également au renforcement de la division sexuelle du travail.

Les lois Aubry 1 et 2 sur les 35H (1998- 1999), contrairement au déni des libéraux, a été créatrice d'emplois. Mais les modalités étaient contestables car les 35H furent accompagnées d'une généralisation et pérennisation des exonérations de cotisations sociales patronales. En 2003, l'extension à toutes les entreprises de l'aide prévue dans la loi "Aubry 2" et la décision d'ouvrir un contingent annuel d'heures supplémentaires permettant à toutes les entreprises n'ayant pas signé d'accord de RTT de continuer à pouvoir *de facto* travailler 39 heures, ont signé le gel du processus.

Cependant les chiffres sont là. La courbe de l'emploi privé, au cours des deux décennies avant le passage aux 35 heures, montre que l'emploi était à peu près au même niveau en 1997 qu'en 1978, alors qu'entre 1997 et 2002, un saut qualitatif est franchi avec près de deux millions d'emplois créés.

RTT : une question de répartition des revenus

Il existe un lien étroit entre la réduction du temps de travail et la répartition des revenus. Le passage aux 35 heures s'est fait sans augmentation à part de salaires inchangée, contrairement aux plaintes du patronat qui lui impute une augmentation du fameux coût salarial. Ce résultat a été obtenu de deux manières : par des allègements de cotisations sociales et par l'intensification du travail qui a réduit le potentiel en emploi de la mesure.

Autrement dit, les gains de productivité n'ont pas cessé d'être captés par le patronat qui a maintenu, voire augmenté ses marges de profit. Et celles-ci n'ont pas été utilisées pour investir plus, mais pour distribuer de plus en plus de dividendes. Autrement dit, ce qui ne va pas aux salariés sous forme d'augmentations de salaires ou de créations d'emplois par réduction du temps de travail est directement capté par les actionnaires. C'est pourquoi aussi toute proposition visant à faire reculer le chômage par la réduction du temps de travail, sans toucher à la répartition des revenus est une illusion.

RTT : une question de mode de développement

Contrairement à ce qu'affirment certains (notamment dans les courants de la décroissance), parler de répartition des gains de productivité ne signifie pas défendre le productivisme, mais au contraire rompre avec lui.

Les gains de productivité du travail ne doivent pas être confondus avec l'augmentation de l'intensité du travail. Historiquement, les premiers, engendrés par les innovations technologiques, ont vocation à libérer l'être humain de l'effort, tandis que la seconde constitue au contraire une augmentation de l'effort au travail. C'est la logique du capital qui lie les deux, et qui de surcroît fait du progrès technique une source d'augmentation de la plus-value au lieu de libérer les être humains du travail par la réduction du temps de travail. Faire sauter toute législation sur la durée du travail, c'est aussi s'exonérer de la question du partage des richesses.

C'est bien le travail humain qui est la seule source de création de valeur et l'exploitation de la force de travail la seule source du profit capitaliste, d'où l'acharnement patronal à vouloir allonger le temps de travail.

La RTT constitue un des principaux moyens de créer massivement des emplois et de satisfaire les besoins sociaux sans nécessairement augmenter la croissance du PIB. Il s'agit au contraire de définir les biens et services dont la croissance est socialement nécessaire (les crèches, les écoles, les hôpitaux, les logements sociaux, les transports en commun, la culture, les énergies renouvelables...).

RTT : libérer le travail et se libérer du travail

Le syndicalisme de transformation sociale doit à la fois contester la forme du pouvoir absolu du patronat ou des directions et la logique d'exploitation au travail et en même temps penser une autre organisation sociale où le temps passé à produire des biens communs ne soit pas forcément central ni le travail le seul facteur de reconnaissance sociale.

La RTT à 32H n'est pas seulement une nécessité économique et sociale, mais une condition indispensable pour une participation plus grande de toutes et tous à la vie de la cité et aux choix démocratiques qui l'organisent.

Cette délibération démocratique doit intégrer une conception féministe afin de remettre en cause des rôles sociaux sexués.

La possibilité de s'émanciper du travail contraint ne peut pas être dissociée de la possibilité de faire reculer l'exploitation dans le travail contraint.

Une vraie réduction du temps de travail doit se faire sous le contrôle des salarié-es et/ou par leurs représentants syndicaux, afin de vérifier la réalité des créations d'emploi, des besoins effectifs, de la pénibilité, et de la résorption des emplois précaires. Il faut évidemment qu'il y ait maintien du salaire mensuel mais aussi création d'emplois à proportion de la baisse du temps de travail.

Une véritable démarche de transformation sociale doit être fondée sur l'affirmation du droit à l'emploi, à une réduction massive du temps de travail et une extension du champ de la gratuité pour la satisfaction des besoins so-

ciaux (ce qui suppose aussi un financement et donc une fiscalité juste et équitable).

Si une RTT collective constitue une condition pour la remise en cause des rôles sociaux et du partage des tâches sexuées, elle n'en constitue pas une garantie. L'augmentation du temps libéré montre encore aujourd'hui une utilisation sexuée de celui-ci notamment par la prise en charge par les femmes des tâches domestiques et/ou parentales. Une RTT égalitaire doit comporter l'interdiction du temps partiel imposé, et aussi le développement de services publics.

Stratégiquement, il est nécessaire d'articuler plusieurs revendications : droit à l'emploi et à la continuité de revenu et des droits sociaux dans le cadre du nouveau statut du salarié; contestation de l'actuelle répartition des richesses ; baisse du temps de travail avec embauches proportionnelles ; contrôle sur l'embauche et les conditions de travail ; engager une réflexion sur la démarchandisation de la force de travail et sur une remise en cause de la propriété privée. La construction du rapport de forces pour faire aboutir ces revendications, dans un monde où le fractionnement du salariat s'est accentué, n'est pas le moindre des défis.